



DDTM59

## ÉLABORATION DU PPRI DE LA SELLE

### PHASE N°4

### REPRISE DE L'ALÉA DE RÉFÉRENCE, ENJEUX ET OBJECTIFS DE PRÉVENTION

#### RÉUNION DU COMITÉ DE CONCERTATION

26/06/2014

#### COMPTE RENDU

Références					
<b>Référence du document :</b> CR_10-341-01_2014-06-25_COCON_v0				<b>État du document :</b> Provisoire	
<b>Réunion du :</b> 26/06/2014				<b>Rédacteur :</b> Pierre-Adil ABDELMOULA	
<b>Objet :</b> COCON Selle phase n°4				<b>Marché :</b> 201000044	
INTERLOCUTEURS		1	2	COORDONNEES	
MAÎTRE D'OUVRAGE				Téléphone	E.mail
M. PHILIPPE	DDTM59/SSRC		X		manuel.philippe@nord.gouv.fr
J. DEFROIDMONT	DDTM59/SSRC		X	03.28.03.85.31	jerome.defroidmont@nord.gouv.fr
C. LARIDAN	DDTM59/SSRC		X	03.28.03.85.34	claudie.laridan@nord.gouv.fr
K. CORSIEZ	DDTM59/SSRC	X	X	03.28.03.85.33	kevin.corsiez@nord.gouv.fr
F. COPIL	DDTM59/DT Cambrai	X	X	03.27.72.99.13	frederic.copil@nord.gouv.fr
V. LEMAIRE	DDTM59/SSRC	X	X		Vincent.lemaire@nord.gouv.fr
T. BELAFKIH	DDTM59/SSRC	X	X		
PRESTATAIRES					
M.DELBEC	PROLOG INGENIERIE		X	01 45 23 49 77	delbec@prolog-ingenierie.fr
A. KOCH	PROLOG INGENIERIE	X	X	04.72.44.67.62	koch@prolog-ingenierie.fr
P.-A. ABDELMOULA	PROLOG INGENIERIE	X	X	04.72.44.67.62	abdelmoula@prolog-ingenierie.fr
MEMBRES DU COCON					
M. FRUIT	VNF	X	X		Maryse.fruit@vnf.fr
J.L. BRASSART	Comm. HAUSSY	X	X		haussy.mairie@wanadoo.fr
J.L. VANDEVILLE	Comm. SOLESMES	X	X		mairiesolesmes@nordnet.fr
B. FLAMENT	Comm. HASPRES	X	X		ville.haspres@wanadoo.fr
M. HENNEQUART	Comm. MAZINGHIEN	X	X		mairie.mazinghien@wanadoo.fr

C. DULION	DDTM59- Valenciennes	X	X		christophe.dulion@nord.gouv.fr
B. DUQUENOY	DDTM59- Valenciennes	X	X		bruno.duquenoy@nord.gouv.fr
G. BESIN	Comm. VIESLY	X	X		mairie-de-viesly2@wanadoo.fr
J.M. GLACE	Ch. Agriculture	X	X		jean-marie.glacet@agriculture-npdc.fr
M. LANGRAND	Comm. ST-WAAST en Cis	X	X		mairie.stvaastencis@laposte.net
H. DUMORTIER	Comm. FONTAINE au Bois	X	X		mairie.fontaineabois@orange.fr
G. BRASSART	DREAL N-PdC	X	X		gregory.brassart@developpement-durable.gouv.fr
A. MATHURIN-DOLLO	SMAECEA	X	X		syndicatdesdeuxhelses@orange.fr
Ch. BRUNET	Comm. HANNAPES	X	X		mairie-hannapes@wanadoo.fr
A. LIEVAL	CLE Escaut	X	X		Audrey.lieval@escaut-vivant.org
P. MAIRESSE	Comm. MONTAY	X	X		mairie.montay@orange.fr
G. SZOPA	Comm. HONNECHY	X	X		mairie.honnechy@wanadoo.fr
E. MATUSZEWSKI	Comm. DOUCHY les Mines	X	X		m.lefevre.maire@wanadoo.fr
P. LANCIAUX	Comm. DOUCHY les Mines	X	X		service.technique.douchy@wanadoo.fr
V. LESCEUX	CC Pays du SOLESMOIS	X	X		v.lesceux@ccpays-solesmois.fr
Ch. LOGEZ	AAPPMA La Truite sulpicienne	X	X		Christian.logez@orange.fr
G. FLAMENGT	Syndicat SELLE	X	X		syndicat.selle@wanadoo.fr
G. FLAMENGT	Comm. ST-PYTHON	X	X		mairie.python@wanadoo.fr
M.P. COUTEAU	Sous-Préfecture CAMBRAI	X	X		marie-paule.couteau@nord.gouv.fr
D. CHOQUET	Sous-Préfecture CAMBRAI	X	X		Dominique.choquet@nord.gouv.fr
J. DANLOUX	Nord Nature Env.	X	X		joel.danloux@wanadoo.fr
J.J. MEURANT	Ch. Agriculture	X	X		jj.meurant@agriculture-npdc.fr
M. MARTIN	SIAECEA	X	X		siaecea@avesnes-sur-helpe.fr
D. SIMON	Comm. NOYELLES/Selle	X	X		mairie-noyelles-sur-selle@wanadoo.fr

(1) : Présent (2) : Destinataire

*Sans demande de modification ou correction du CR dans un délai de 7 jours après la réception, le compte rendu est réputé approuvé par le destinataire.*



## 1 - OBJET ET ORDRE DU JOUR

Le présent document établit le compte-rendu de la réunion du comité de concertation (COCON) du 25 juin 2014 qui s'est tenue à Solesmes.

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la phase n°4 relative à la reprise de l'aléa, des enjeux et à la définition des objectifs de prévention sur le bassin versant de la Selle.

L'ordre du jour était le suivant :

- point d'avancement de la procédure ;
- présentation de la reprise de l'aléa de référence ;
- présentation des enjeux, du zonage réglementaire et des objectifs de prévention ;
- présentation des supports produits.

## 2 - DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

Frédéric Copil (DDTM) commence la réunion en rappelant le contexte général et l'importance de l'étude. Parmi les 12 élus présents, 5 entament leur premier mandat, il est donc primordial qu'ils soient informés des objectifs et de l'avancement de la procédure.

Arnaud Koch (Prolog-Ingénierie) présente le déroulement et les résultats de la phase 4 du PPRI de la Selle (le document de support de la présentation est disponible sur internet à l'adresse suivante (<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-naturels/Plans-de-prevention-des-risques-naturels-PPRN/PPRN-en-cours-d-elaboration/Le-projet-de-PPRI-de-la-vallee>))

Les participants sont invités à intervenir pour toute remarque ou complément d'information, les points abordés dans ce cadre sont repris ci-dessous.

### **Remarques sur la reprise de l'aléa de référence :**

M. le Maire de St-Python (également président du Syndicat de la Selle) rappelle les remarques formulées à l'issue de la présentation de la première version de l'aléa, concernant la nécessaire prise en compte des obstacles à l'écoulement (murets, nouveaux bâtiments, ...), notamment pour fiabiliser la modélisation du passage et de l'évacuation des crues. Le diaporama revient sur ces remarques, des réponses y sont apportées lors de la réunion.

K. Corsiez (DDTM) invite les élus et les syndicats à faire des retours concernant les nouveaux bâtiments et les nouveaux projets autorisés qui ne seraient pas pris en compte actuellement.

K. Corsiez rappelle la définition des occurrences de crue et des temps de retour. Il est fait mention de la crue de Décembre 1999 (débit de 13,5m<sup>3</sup>/s à Douchy-les-Mines et une pluie de temps de retour 5-10 ans sur ) et de celle de Juillet 1980 (débit de 45m<sup>3</sup>/s à Douchy-les-Mines et une pluie de temps de retour 20-50 ans).

M. le maire d'Haspres rappelle les conditions antécédentes de la crue de 1980. La pluie a duré quasiment 40 jours, les sols étaient complètement saturés. A. Koch confirme que ces éléments ont bien été intégrés dans la modélisation lors du calage.

**Q :** M. le maire d'Haspres demande si les fossés de drainages ont été pris en compte dans le modèle.

**R :** Les fossés principaux en lit majeur sont intégrés dans le modèle et peuvent véhiculer des écoulements. Pour le reste du bassin versant et les réseaux d'assainissement en général l'hypothèse est faite que pour l'événement centennal considéré, ces ouvrages sont saturés, ce qui était le cas pour l'événement de 1980 par exemple.

**Q :** M. le président du Syndicat de la Selle demande si la même hypothèse est faite concernant les nombreuses actions de protection contre les crues fréquentes mises en place depuis quelques années (haies, système de nettoyage du lit, gestion des ouvrages...).

**R :** des analyses de sensibilité ont été menées sur la position des ouvrages de régulation (vannages et clapets), ils ont une incidence faible sur les crues considérées (impact maximum calculé de l'ordre de 10 cm sur la ligne d'eau en amont d'un ouvrage). En effet pour la crue de référence ces ouvrages sont submergés ou contournés par la crue. Concernant la géométrie du lit, le modèle prend en compte la situation actuelle (levés de 2012) et par conséquent les éventuels travaux opérés sur le lit avant cette date. Concernant l'impact des haies, l'hydrologie prend en compte l'occupation des sols actuelle pour calculer les volumes d'apports pluvieux et la dynamique de transfert de ces apports vers la Selle. Ainsi les plantations sont présentes dans la base de données d'occupation des sols sont intégrées dans les calculs.

Il est rappelé ici que la crue considérée pour le calcul de l'aléa de référence est d'occurrence centennale, les aménagements évoqués par le syndicat n'auront d'impact que s'ils ont été dimensionnés pour réduire les impacts de cet événement en particulier. Ainsi ils contribuent certainement à réduire les effets des crues fréquentes mais n'ont que peu d'effet pour la crue rare qui est l'événement de référence du PPRI.

#### Remarque sur la détermination et cartographie des enjeux :

K. Corsiez invite les élus à faire des retours concernant le classement des enjeux PPR. Les retours pourront se faire par courrier ou par email adressés à la DDTM. Des dossiers contenant toutes les cartes imprimées pour chaque commune sont distribués en fin de réunion aux élus présents. Des CD-ROM contenant l'ensemble des données produites sont données aux autres membres du COCON.

M. le maire de St-Python fait remarquer que le délai prévu pour envoyer les remarques (initialement le 29 Août) est trop court, compte tenu des congés d'été. D'autres élus partagent cet avis et indiquent qu'il n'auront de conseil municipal qu'à la rentrée. Ce délai est rallongé et fixé au 26 septembre 2014 .

Une remarque est faite à propos de la terminologie des sigles et des acronymes qui peut prêter à confusion.

#### Remarques concernant le zonage réglementaire et objectifs de prévention :

**Q :** M le Maire de St-Python demande ce qui s'applique pour les enjeux existant avant la mise en place du PPRI.

**R** : Les principes de réglementation du PPRi s'appliquent principalement aux projets nouveaux et ne sont pas rétroactifs. Il y aura néanmoins des mesures de diminution de la vulnérabilité qui seront prescrites aux constructions existantes, mais elles seront limitées et seront discutées avec les membres du COCON à la phase suivante.

**Q** : M. le maire d'Haspres demande si le ruissellement, notamment à Haspres, est aussi modélisé.

**R** : non le ruissellement n'est pas étudié par ce PPR inondation qui traite du débordement de la Selle et de ses affluents. Néanmoins les ravins proches du lit mineur sont intégrés et concernées par l'inondation.

**Q** : M. le Maire de St-Python demande pourquoi les revanches de premier plancher des nouvelles habitations ne sont que de 20 cm par rapport aux isocotes, alors qu'autrefois elles étaient de 50 cm.

**R** : Un des objectifs de l'élaboration de ce PPR était justement de caractériser plus finement l'aléa. A la fois les données utilisées, plus récentes et riches, et les techniques de modélisation déployées ont permis d'obtenir des résultats plus fins que ceux de l'étude de l'Atlas des Zones Inondables. Cela nous a conduit à préconiser la réduction de la revanche, qui traduit notamment l'incertitude inhérente à la définition des aléas inondations, de 50 cm à 20 cm pour la définition des cotes de référence au-dessus desquelles il est nécessaire de placer les projets nouveaux autorisés en zone inondable.

#### Remarques sur les enjeux ponctuels de gestion de crise et vulnérabilité :

**Q** : M. le Maire d'Haspres témoigne au sujet de la crue de 1980 en indiquant qu'il s'est passé plusieurs heures entre sa survenue à l'amont et son arrivée à l'aval. Il demande si une composante concernant le comportement de la crue dans le temps (alerte, temps à disposition, ...) est aussi présentée dans les cartes produites pour le PPR et si le PPRi a une influence sur des dispositifs d'alerte.

**R** : Non, l'alerte sort du champ des PPRi proprement dit. En revanche, M. le maire de St-Python (et président du Syndicat de la Selle) rappelle qu'une action d'alerte est mise en place par le syndicat. C'est une problématique à aborder dans les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) et il est prévu dans le cadre de l'élaboration de ce PPR de faciliter ce travail en donnant des informations sur des scénarios de crue possibles et leur dynamique. Mais ce travail n'est prévu que plus tard dans la procédure après l'approbation du PPRi.

#### Remarques sur les outils de communication :

Concernant la plaquette de communication, la demande a été faite par les élus de produire aussi une page synthétique (1/2 feuille A4) permettant de présenter la procédure en l'incluant dans les journaux municipaux. Une proposition sera faite sur ce point avant le mois de septembre.

---

## 3 - PLANNING

Les documents relatifs au croisement de la carte des aléas et de la carte « des enjeux PPR », et le zonage de prescriptions homogènes, sont fournis à l'ensemble des participants à l'issue de la réunion.

**LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES REMARQUES EST FIXEE  
AU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014.**

Les remarques doivent être transmises par courrier et/ou courriel à Frédéric COPIL à la DT de Cambrai.